

ZAPPING



LETTRE D'INFORMATION
CFE-CGC ArianeGroup

#01

CFE-CGC
LE HAILLAN CANDALE

POUVOIR D'ACHAT

En Avril 2022, la CFE-CGC signe un accord de Politique Salariale avec un des meilleurs niveaux du secteur et ce, malgré un contexte industriel complexe.

Avec cette signature, la CFE-CGC a pris ses responsabilités. Qui plus est, à cette date, nous n'avions aucune certitude sur la projection de l'inflation à fin d'année 2022.

C'est la raison pour laquelle la mise en place d'une clause de revoyure dans cet accord a emporté notre signature.

En juin 2022 la CFE-CGC signe un accord d'intéressement avec des objectifs ambitieux, mais jugés atteignables.

Ces deux accords majoritaires sont applicables et appliqués...

Lundi 20 Février, le CEO ArianeGroup convoque les organisations syndicales signataires pour annoncer le versement :

- d'une prime de partage de la valeur d'un montant uniforme de 1500€ dans le cadre de la revoyure,
- d'un intéressement estimé à 500€ en moyenne et d'un complément d'intéressement d'un montant de 1000€ toujours en moyenne.

Ces annonces sont une bonne nouvelle et montrent l'engagement tenu par la Direction auprès des signataires des accords (CFE-CGC, CFDT, FO).

Rappelons-le, seuls les signataires peuvent se prévaloir de l'application d'un accord !

Il est trop facile de critiquer, ne jamais rien signer pour ensuite réclamer une clause de revoyure et se l'attribuer.

La CFE-CGC a pris ses responsabilités et constate un résultat positif.

DEMI-JOURNEE vs GREVES

Pour le forfait jour, si le salarié veut se déclarer gréviste en travaillant une partie de la journée alors, une journée de grève ne sera décomptée que lorsque la somme des "parties" de journée déclarées atteindra 8 heures.

INUTILE DE POSER
UNE DEMI-JOURNÉE DE GREVE !

FUTURE CONVENTION

La nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, entrera en vigueur le 1er Janvier 2024.

De nombreuses informations, parfois fausses, circulent.

L'occasion de démêler le Vrai du Faux !
Pourquoi la classification évalue-t-elle l'emploi occupé et non le salarié ?

Aujourd'hui un diplôme d'ingénieur garantit d'être Cadre : est-ce encore vrai demain ?

Comment le déploiement va-t-il se passer dans les entreprises ?

La CFE-CGC est présente pour vous expliquer cette nouvelle classification.

Elle le sera pour accompagner les salariés qui en feront la demande le moment venu.

Retrouvez les réponses à ces questions dans notre application mobile ou dès maintenant auprès de nos élus !

TÉLÉCHARGEZ NOTRE
APPLICATION MOBILE



BUDGET CSE-E 2023

Le budget CSE-E 2023 a été présenté lors de la plénière de janvier. Année électorale oblige, ce budget fait l'objet de prise de décisions et d'engagement très orientés.

La CFE-CGC a voté **CONTRE** et on vous dit pourquoi :

1. L'origine du chéquier CE : ce chéquier n'est pas un cadeau de la dernière mandature. Il y a 4 ans la CGT a fait le choix de transférer la subvention mutuelle versée avec le salaire net vers le « chéquier CE », *en toute transparence* le montant disponible du « chèque CE » n'est visible d'aucun salarié !!! et une part non négligeable de salariés le perd car ils n'utilisent aucune prestation du CSE,
2. Corbiac vs Lacanau : *en toute transparence*, CGT a fait le choix d'investir massivement sur Lacanau les précédentes années plutôt que Corbiac et n'a pas anticipé les rénovations nécessaires sur le complexe sportif, alors qu'il profite à bien plus de salariés que le camping. Manque d'anticipation / coût des travaux exorbitant,
3. Les subventions vacances individuelles n'ont pas évolué depuis 15 ans = la subvention est calculée sur la base d'un plafond à 280€ pour un unique billet d'avion (soit pour la majorité 28€) et 33€/hébergement/nuit,
4. Les **vacances collectives** (voyages proposés par le CSE) profitent à encore une minorité de salariés (si vous voulez partir en vacances avec vos collègues et que vous avez la chance d'avoir une place) → **budget annuel 379 K€ (+28%) pour quelques dizaines de salariés, contre 220K€ (+5%) de voyages individuels pour ... 1000 salariés,**
5. Les vacances à **Lacanau** qui coûtent (Fonctionnement + Investissement + Salaires des employés permanents et saisonniers) **360 K€ pour moins de 100 personnes (salariés, retraités, amis de salariés, amis de retraités mais ... quels salariés fréquentent ce camping ?),**
6. Démissions des élues « Culture & Loisirs » et « Coopérative » : Durant 2 ans, nos propositions ont toutes été ignorées (ou plutôt « bloquées ») et nous n'avons pas pu agir sans une validation du CSE donc de la CGT. Bref, tout ce qui sort des grands classiques du CSE nous est refusé. Les élues CFE-CGC se sont heurtées à une obstruction systématique du secrétariat du CSE tant pour solliciter les salariés du CSE pour œuvrer sur ces sujets, que pour transférer les offres vers les salariés malgré de très multiples relances. Malgré notre bonne volonté et notre patience, nous sommes arrivés à la conclusion que cet empêchement semble volontaire, sans perspective d'amélioration et dans le mépris de l'intérêt des salariés de la part du secrétariat du CSE. Le constat est clair : les Activités Sociales et Culturelles du CSE du Haillan sont certes louables, mais hélas figées sur des valeurs prônées dans les années 80 ; qui s'y reconnaît encore pleinement aujourd'hui ? Tout se passe comme si rien ne devait évoluer en termes de réponses aux nouvelles attentes des salariés, nous ne le cautionnons pas et nous avons préféré nous retirer.

Contrairement aux volontés dirigées par les élus CGT, les salariés ne veulent pas qu'on leur dicte comment se divertir et se cultiver, ni comment passer leurs vacances ; ils veulent une liberté de choix et non une imposition.

Le CSE dispose d'un budget très confortable (5% de la masse salariale) mais les orientations sont plus que discutables et ne profitent pas à la grande majorité des salariés. C'est ce que nous dénonçons.

En clair, les subventions vacances, culture, loisirs que vous percevez n'ont pas évolué depuis de nombreuses années, seul votre chéquier CE a été augmenté de 10€.

Vous aurez bien noté que votre subvention annuelle a augmenté de 10€ pour faire face à l'inflation

